

Thématique : Lutter contre le basculement dans la délinquance

GO : Groupe Opérationnel composé des représentants de la commune, du Conseil Départemental, des Services Etat police gendarmerie mission locale, d'associations de prévention spécialisée et de médiation sociale, de centre social, PAEJ, bailleurs sociaux + tout autre acteur en charge d'une mission de service public)

Action concrète	Objectifs de cette action	Public	Repérage	Moyens - outils -	Partenaires physiques et financiers	Évaluation	Difficultés identifiées dans la mise en œuvre de l'action.	Conseils
<p>Accompagnement parental Suivi individualisé au travers d'actions de conseil et de soutien à la fonction éducative. Délivrance d'une attestation au terme de l'accompagnement Possibilité de relayer l'accompagnement sur d'autres dispositifs en cas d'échec total ou partiel de la mesure (conseil départemental, PRE)</p> <p>- si au terme de la mesure les parents ou le représentant légal refusent sans motif légitime l'accompagnement parental ou l'accomplissent de manière partielle, le maire peut passer le relais à d'autres dispositifs (président du conseil départemental, réussite éducative).</p>	Aide à la parentalité proposée par le maire	Familles en difficulté dans l'exercice de leur droit parental.	A l'initiative des parents ou du représentant légal ou lorsque le maire constate ou est informé par les services sociaux, services de l'éducation nationale, police municipale, bailleurs sociaux, CDDF, que la sécurité/tranquillité publique sont menacées à cause d'une défaillance parentale ou manque d'assiduité scolaire d'un mineur.	Agent est désigné par le maire.	<p>-Services de l'État : éducation nationale, conseil général, services de la PJJ, asso spécialisées dans la protection de l'enfance et la prévention spécialisée.</p> <p>- Commune</p>	<p>Implication des parents lors du suivi (nombre de RDV posés par la personne en charge de suivi, nombre de rdv auxquels les parents se sont présentés). Efficacité du travail en partenariat. Compréhension des parents quant à leur exercice d'autorité parentale.</p>	<p>Formation de la personne chargée du suivi. Parents peu mobilisables ou qui se démobilisent au fil de l'accompagnement proposé.</p>	<p>Confier la mesure d'accompagnement à une personne expérimentée. Vérifier qu'aucune mesure d'assistance n'est pas déjà ordonnée Effectuer un suivi régulier pour répondre aux éventuelles difficultés rencontrées par les parents, les soutenir dans leur démarche, les orienter. Voir pour une possibilité de renouvellement de la mesure si les parents semblent en grosses difficultés et en demande d'aide.</p>

--	--	--	--	--	--	--	--	--